

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2041

11 août 2015

### SOMMAIRE

Adepa Corporate and Trust s.à r.l. ....	97926	IT & T Consulting S.A. ....	97928
Africa Telecom Towers S.C.S. ....	97925	ITXC IP Holdings ....	97928
AJ Finance SPF S.A. ....	97926	Ivoix Investments S.A. ....	97929
Artra S.A. ....	97927	IZA Lux S.A. ....	97929
Ashwell Rated S.A. ....	97926	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l. ....	97922
Avesta Capital S. à r.l. ....	97929	Januar Properties S.A. ....	97923
BC Quares Property Management ....	97930	Jardipal Spf S.A. ....	97923
Bonativo Global S.à r.l. ....	97943	Jay-Jay S.A. ....	97923
Catamaran S.à r.l. ....	97922	Jod S.à r.l. ....	97928
Compagnie Arabe de Financement International ....	97922	KanAm Grund Espace Pétrusse S.A. ....	97929
Comserv S.à r.l. ....	97927	Komatsu Capital Europe S.A. ....	97927
DAHN Trading ....	97927	Luxembourg McD Investments S.à r.l. ....	97928
Diamsafe ....	97922	Pentair Global S.à r.l. ....	97925
EGB International S.à r.l. ....	97925	Pentair Luxembourg ....	97924
Even RX Zehn S.à r.l. ....	97922	PhotoTechLuxco 2 S.A. ....	97924
Expression Unique S.à r.l. ....	97933	PSC Luxembourg S.à r.l. ....	97934
Financière Castell ....	97968	P.T.R. Finances S.A. ....	97924
F.S. Lux ....	97968	SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A. ....	97924
Gripfin ....	97949	Société Financière de l'Union S.A. ....	97923
Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l. ....	97966	Sundsval Invest S.A. ....	97923
Immobilière Ceccon S.à.r.l. ....	97929	Tenaris S.A. ....	97925
		Vector Holdings S.à r.l. ....	97933

**CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015087871/9.  
(150100512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Diamsafe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités.  
R.C.S. Luxembourg B 188.944.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015087907/9.  
(150100545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Even RX Zehn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 163.313.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015087952/10.  
(150100713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Les comptes consolidés au 31 août 2014 de la maison mère Jabil Circuit Inc., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 10 Juin 2015.

Référence de publication: 2015092229/11.  
(150102802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Catamaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.003,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.  
R.C.S. Luxembourg B 170.535.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 9 juin 2015*

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015087831/14.  
(150100503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Jardipal Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092231/9.

(150103017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Januar Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092230/10.

(150103106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Jay-Jay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 159.640.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092232/10.

(150103713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015089196/12.

(150101891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**Sundsval Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.427.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale en date du 11 juin 2015*

L'assemblée générale a décidé de révoquer le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pascal ROBINET.

L'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur unique Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089217/13.

(150101207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015089108/9.  
(150101976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015089112/9.  
(150101811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pétange, le 21 mai 2015.  
Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*  
Référence de publication: 2015089183/13.  
(150101267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**P.T.R. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 98.009.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C-N° 127 du janvier 2004.

Statuts modifiés par acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C-N° 2394 du 5 septembre 2014.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015*

*Quatrième résolution*

Suite aux modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration, l'Assemblée prend acte et ratifie:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Gilles Alix, Administrateur, né le 1<sup>er</sup> octobre 1958 à Nancy (France) demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux, 31/32 quai de Dion Bouton.
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B52610, ayant son siège social à L-8041 Strassen 80, Rue des Romains, en qualité de Commissaire.

Ces mandats sont renouvelés pour une durée de six ans venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

Pour extrait conforme

Cédric de Bailliencourt / Emmanuel Fossorier

Référence de publication: 2015089103/23.

(150101971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089107/10.

(150101978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**Tenaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

*Pour Tenaris S.A.*

Adélia Soares

Référence de publication: 2015089242/13.

(150101346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

---

**EGB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.164.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans le nom de la gérante Miranda LANDSDOWNE, avec la référence de dépôt n° L150077498. Il convient de lire Miranda LANSLOWNE

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour EGB International S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015095139/15.

(150105145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**Africa Telecom Towers S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 490.500.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 191.436.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire d'Africa Telecom Towers SCS, tenue le 14 avril 2015.*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young Luxembourg, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pour extrait certifié conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015094921/16.

(150105784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**AJ Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 68.556.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 335 du 11 mai 1999.
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois pardevant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 23 décembre 2010, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 766 du 20 avril 2011.

Il résulte d'une lettre adressée à la société AJ FINANCE SPF S.A. en date du 19 décembre 2014 que Madame Andrée HILGER a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

*Pour la société AJ FINANCE SPF S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015094930/17.

(150105714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 143.128.

—  
EXTRAIT

Suite à la cession en date du 20 mai 2015, les associés de la société ADEPA CORPORATE AND TRUST S.à r.l. sont désormais:

- la société ACCOUNTIS S.à.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 60 219: 51 parts sociales;
- la société ADEPA GLOBAL SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 6A, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 158 609: 49 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ADEPA CORPORATE AND TRUST S.à r.l.

Référence de publication: 2015094917/18.

(150105286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 107.848.

—  
- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Mons. Yazid Oudina, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Yazid Oudina prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015094911/19.

(150105147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**DAHN Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.156.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087897/9.

(150100333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Komatsu Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.497.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015092254/11.

(150103245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Artra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8388 Koerich, 11, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 107.852.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mars 2015 au siège social*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale prend acte du changement de domicile de l'Administrateur et Délégué à la gestion journalière suivant:

- Monsieur DE RUBEIS Giampaolo, demeurant au 11, Rue de Steinfort, L-8388 Koerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015094910/15.

(150106020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

---

**Comserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 195.591.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2015*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Le pouvoir de signature en toutes circonstances des deux gérants Monsieur André PIPPIG et Monsieur Romain KETTEL a été changé comme suit:

Signature individuelle de chaque gérant en toutes circonstances sans limitation de montant.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

Les fonctions de Monsieur André PIPPIG et Monsieur Romain KETTEL sont gérants sans faire de différence entre technique et administratif.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2015.

FIDCOSERV SARL

Signature

Référence de publication: 2015094214/19.

(150104920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**IT & T Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 70.678.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092218/10.

(150103989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Jod S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8030 Strassen, 35, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 87.418.

Les comptes annuels de l'exercice 2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 15/06/2014.

Mr Marinelli Johnny

*Le gérant*

Référence de publication: 2015092234/13.

(150103355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.001,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.645.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 898 du 4 mai 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015096852/15.

(150107205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance tenue le 05 juin 2015 que le siège social de la Société est transféré avec effet du 06 juin 2015 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015092221/16.

(150103838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

---

**IZA Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015096819/9.  
(150107026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Immobilière Ceccon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 100.810.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22/6/2015.  
Référence de publication: 2015096809/10.  
(150107691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015096825/10.  
(150107596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Ivoix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2015096818/11.  
(150107231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

---

**Avesta Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
*Gérant*

Référence de publication: 2015094101/14.  
(150104762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**BC Quares Property Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 197.698.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BUILDING CONSULTING, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 62, Rue de Koerich, R.C.S. Luxembourg B164029,

ici représentée par Monsieur Dominique ARNOULD, gérant, demeurant à B Post (Attert),

agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

2. QUARES HOLDING, une société coopérative à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois belges, ayant son siège social au 8, Leopold de Waelplaats, B-2000 Antwerpen, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Anvers -RPM (Registre des personnes morales) Anvers - RPM (Registre des personnes morales) - divison Anverse sous le numéro 0881.077.526,

ici représenté par Monsieur Herman DU BOIS, administrateur de sociétés, demeurant au 16, Processiebaan, à B-1785 Merchtem, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BC QUARES PROPERTY MANAGEMENT.**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Steinfort

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la gérance et la gestion, pour le compte des propriétaires, la maintenance, l'entretien et la réfection de tous biens immeubles, l'achat, la vente, la location, la sous-location, la mise en valeur, le lotissement et la négociation de tous biens immeubles, pour son compte ou pour le compte de tiers

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, location, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut, tant dans l'Union Européenne que dans le monde entier, accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,00), représenté par DEUX CENTS (200) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE (250,00) EUROS chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, et le cas échéant le nom du représentant légal de la société actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société ne saurait accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts.

## **Titre II. - Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

**Art. 9.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## **Titre III. - Assemblée Générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 11.** L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre IV. - Année Sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

##### *Disposition Transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2016.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

La société BUILDING CONSULTING Sarl prédésignée . . . . .	100 (cent) actions
La société QUARES HOLDING, prédésignée . . . . .	100 (cent) actions
Total . . . . .	200 (deux cents) actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

##### *Assemblée générales extraordinaires*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- *Sont nommés administrateurs de catégorie A:*

\* Madame Anneleen DESMYTER, administrateur, née à Turnhout le 4 septembre 1976, demeurant à B-2243 Zandhoven, 7, Acaciadreef,

\* Monsieur Herman DU BOIS, administrateur, né à Merchtem le 31 juillet 1964, demeurant à B-1785 Merchtem, 16, Processiebaan,

\* Monsieur Freddy HOORENS, administrateur, né à Courtaai le 15 novembre 1963, demeurant à B-8501 Bissegem, 6, Lisbloemstaat.

- *Sont nommés administrateurs de catégorie B:*

\* Monsieur Dominique ARNOULD, employé, né à Libramont le 16 janvier 1973, demeurant à B-6717 Post (Attert), 20, Rue d'Arlon,

\* Monsieur Michaël LATRAN, gradué en construction, né à Messancy le 11 octobre 1982, demeurant à B-6792 Halanzy, 78, rue de la Barrière,

\* Monsieur Fabrice MAILLEN, employé, né à Arlon le 1<sup>er</sup> juin 1976, demeurant à B-6700 Arlon (Fouches), 10, Rue Jean-Martin Tschoffen.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués:

- Monsieur Dominique ARNOULD, employé, né à Libramont le 16 janvier 1973, demeurant à B-6717 Post (Attert), 20, Rue d'Arlon,

- Monsieur Herman DU BOIS, administrateur, né à Merchtem le 31 juillet 1964, demeurant à B-1785 Merchtem, 16, Processiebaan.

4. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Arnaud ZANDONA, né à Metz (France) le 10 juillet 1980, demeurant professionnellement au 3 rue Turi L-3378 Livange.

5. Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

6. L'adresse de la société est fixée à L-8437 Steinfort 62, rue de Koerich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ARNOULD, H. DU BOIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015094131/186.

(150104673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Expression Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 171.538.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087923/9.

(150100261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 352.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.303.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 mai 2015:*

Les associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Yves Cheret, résidant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Frits Carlsen, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant

- M. Yves Cheret, gérant

- M. Sanjeev Jewootah, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087615/18.

(150099934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**PSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 197.629.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pathfinder Strategic Credit LP, an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, registered with Registrar of Companies under number MC-74568, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Xiaoshu Tang, LLM, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name PSC Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at twenty-two thousand US dollars (USD 22,000), represented by twenty-two thousand (22,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its own shares subject to the Law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## **D. Management**

### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers who shall be appointed by a shareholders' resolution passed in accordance with the Law and these articles of association. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class

B managers), decisions shall be taken by a simple majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, and unless otherwise set out herein, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**F. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **G. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The twenty-two thousand shares issued have been entirely subscribed by Pathfinder Strategic Credit LP, aforementioned, for the price of twenty-two thousand US dollars (USD 22,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-two thousand US dollars (USD 22,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty-two thousand US dollars (USD 22,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Mr. Mark Goihl Rabogliatti, born in Arizona, United States of America on July 8, 1964 professionally residing at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnesota 55343, United States of America as class A manager;
  - (ii) Mr. Olivier Hamou, born on 19 December 1973 in Levallois-Perret, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as class B manager; and
  - (iii) Mrs. Véronique Nahoé, born on 7 July 1973 in Rocourt, Belgium, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Pathfinder Strategic Credit LP, une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-74568, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Caïman,

dûment représentée par Madame Xiaoshu Tang, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «PSC Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations, dans l'objectif de sa réalisation par vente, échange ou tout autre moyen.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille US dollars (USD 22,000), représenté par vingt-deux mille (22,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut acheter, racheter et/ou annuler ses propres parts sociales sous réserve du respect des dispositions fixées par la loi.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants qui devraient être nommés par la biais d'une résolution des associés adoptée conformément à la Loi et à ces statuts. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés lors de la réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions sont prises à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris, par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (à savoir des gérants de classe A et des gérants

de classe B), les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris, par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, et sauf disposition contraire des présents statuts, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes classes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que (i) par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris, par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### **E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **F. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **G. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Souscription et paiement*

Les vingt-deux mille (22.000) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Pathfinder Strategic Credit LP, susmentionnée, pour un prix de vingt-deux mille US dollars (USD 22,000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-deux mille US dollars (USD 22,000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-deux mille US dollars (USD 22,000) est entièrement affecté au capital social.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes est sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Mark Gohl Rabogliatti, né le 8 juillet 1964 en Arizona, Etats-Unis, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, Minnesota 55343, Etats-Unis, comme gérant de classe A;

(ii) Monsieur Olivier Hamou, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme gérant de classe B; et

(iii) Madame Véronique Nahoé, née le 7 juillet 1973 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. TANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2015. Relation: EAC/2015/13165. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015089835/517.

(150103063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

**Bonativo Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.606.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May,  
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Rocket Internet SE, a European Company (Societas Europaea) with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Germany, under no. HRB 165662 B, having its business address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany, (hereinafter "Rocket"), being the holder of (i) twelve thousand five hundred (12,500) common shares and (ii) six hundred twenty-five (625) series A1 shares,

here represented by Mrs. Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on May 26, 2015;

2. TEC Global Invest XII GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the laws of Germany with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Duisburg (Amtsgericht Duisburg), Germany, under no. HRB 24728, having its business address at Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr, Germany,

being the holder of two thousand eighty-three (2,083) series A1 shares,

here represented by Mrs. Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on May 26, 2015;

3. HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS, a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191.426,

being the holder of two thousand eighty-three (2,083) series A2 shares,

here represented by Mrs. Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 28, 2015;

4. Kaltroco Limited, a company incorporated in Jersey with registered number 60596, having its business address at Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS (hereinafter "Kaltroco"),

becoming the holder of eight hundred thirty-four (834) new series A3 shares,

here represented by Mrs. Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 26, 2015;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties under 1., 2. and 3. (the "Existing Shareholders") are the shareholders of Bonativo Global S à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 188.606 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2575 dated 23 September 2014. The articles of association have been amended pursuant to a deed of notary Cosita Delvaux dated 30 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Existing Shareholders represent the entire share capital and have waived any notice requirement, and the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda whereby Kaltroco participates and votes for the purpose of agenda points 4 et seq. only:

#### *Agenda*

1. Decision to create one (1) additional class of shares, so that the Company will hence have four (4) classes of shares, divided into common shares (hereinafter "Common Shares"), series A1 shares (hereinafter "Series A1 Shares"), series A2 shares (hereinafter "Series A2 Shares") and the", series A3 shares (hereinafter "Series A3 Shares").

2. Acceptance of Kaltroco Limited, a company incorporated in Jersey with registered number 60596, having its business address at Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS, as new shareholder of the Company.

3. Increase of the Company's share capital by an amount of eight hundred thirty-four euros (EUR 834.00) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand two hundred ninety-one euros (EUR 17,291.00) up to an amount of eighteen thousand one hundred twenty-five euros (EUR 18,125.00) by issuing eight hundred thirty-four (834) series A3 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

4. Subsequent amendment of article five (5) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand one hundred twenty-five euros (EUR 18,125.00), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each,

5.1.2 two thousand seven hundred and eight (2,708) series A1 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A1 Shares"),

5.1.3 two thousand and eighty-three (2,083) series A2 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A2 Shares"), and

5.1.4 eight hundred thirty-four (834) series A3 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A3 Shares"; the Series A1 Shares, the Series A2 Shares and the Series A3 jointly also the "Series A Shares")

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

5. Amendment of article seven point four point one (7.4.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" 7.4.1. in any case of a transfer, assignment or any other disposal of shares by the shareholder Rocket Internet AG ("Rocket"), the shareholder TEC Global Invest XI GmbH ("TEC"), the shareholder HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS ("Holtzbrinck"), and the shareholder Kaltroco Limited ("Kaltroco", jointly with Rocket, TEC and Holtzbrinck the "Investors" and each also an "Investor") to a company affiliated to such Investor within the meaning of sections 15 et seqq. German Stock Corporation Act (AktG);"

6. Subsequently, decision to appoint any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mr Rüdiger Trox, each acting individually and with full power of substitution, to sign solely and update the shareholders' register of the Company.

7. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

The Existing Shareholders decide to create one (1) additional class of shares, so that the Company will hence have four (4) classes of shares, divided into Common Shares, Series A1 Shares, Series A2 Shares and Series A3 Shares.

*Second resolution*

The Existing Shareholders accept Kaltroco Limited, a company incorporated in Jersey with registered number 60596, having its business address at Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS, as new shareholder of the Company.

*Third resolution*

The Existing Shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred thirty-four euros (EUR 834.00) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand two hundred ninety-one euros (EUR 17,291.00) up to an amount of eighteen thousand one hundred twenty-five euros (EUR 18,125.00) by issuing eight hundred thirty-four (834) series A3 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

*Subscription*

The eight hundred thirty-four (834) series A3 Shares have been duly subscribed by Kaltroco, aforementioned, for the price of eight hundred thirty-four euros (EUR 834.00).

*Payment*

The eight hundred thirty-four (834) series A3 Shares subscribed by Kaltroco, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in cash in an amount of eight hundred thirty-four euros (EUR 834.00).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The contribution in the amount of eight hundred thirty-four euros (EUR 834.00) is entirely allocated to the share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Existing Shareholders acknowledge that Kaltroco has now become the holder of eight hundred and thirty four (834) Series A3 Shares.

As a consequence Kaltroco, aforementioned, entitled to vote and here represented by Me Juliette Feitler, avoat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of the aforementioned proxy, joins the meeting, which is henceforth referred to as "the general meeting of shareholders", for the purpose of the following resolutions.

The general meeting of shareholders resolves to amend article five (5) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

**“ Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand one hundred twenty-five euros (EUR 18,125.00), represented by

5.1.1 twelve thousand five hundred (12,500) common shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each,

5.1.2 two thousand seven hundred and eight (2,708) series A1 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A1 Shares"),

5.1.3 two thousand and eighty-three (2,083) series A2 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A2 Shares"), and

5.1.4 eight hundred thirty-four (834) series A3 shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (hereinafter "Series A3 Shares"; the Series A1 Shares, the Series A2 Shares and the Series A3 jointly also the "Series A Shares")

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.”

*Fifth resolution*

Inter alia as a result of the foregoing, the general meeting of shareholders decides to amend article seven point four point one (7.4.1) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ 7.4.1. in any case of a transfer, assignment or any other disposal of shares by the shareholder Rocket Internet AG ("Rocket"), the shareholder TEC Global Invest XI GmbH ("TEC"), the shareholder HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS ("Holtzbrinck"), and the shareholder Kaltroco Limited ("Kaltroco", jointly with Rocket, TEC and Holtzbrinck the "Investors" and each also an "Investor") to a company affiliated to such Investor within the meaning of sections 15 et seqq. German Stock Corporation Act (AktG);”

*Sixth resolution*

The general meeting of shareholders hereby appoints any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mr Rüdiger Trox, each acting individually and with full power of substitution, to sign solely and update the shareholders register of the Company.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtundzwanzigsten Mai,  
vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIEENEN:

1. Rocket Internet SE, eine europäische Aktiengesellschaft (Societas Europaea) nach deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 165662 B, mit Geschäftssitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland („Rocket“),

Inhaberin von (i) zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen und von (ii) sechshundertfünfundzwanzig (625) Anteilen der Serie A1,

hier vertreten durch Frau Juliette Feitler, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg,  
gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 26. Mai 2015;

2. TEC Global Invest XII GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Duisburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 24728, mit Sitz in Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr, Deutschland,

Inhaberin von zweitausenddreihundachtzig (2.083) Anteilen der Serie A1,  
hier vertreten durch Frau Juliette Feitler, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg,  
gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 26. Mai 2015;

3. HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS, eine Gesellschaft (société en commandite simple) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 191.426 („Holtzbrinck“),

Inhaberin von zweitausenddreihundachtzig (2.083) Anteilen der Serie A2,  
hier vertreten durch Frau Juliette Feitler, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg,  
gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 28. Mai 2015;

4. Kaltroco Limited, eine Gesellschaft gegründet in Jersey mit registrierter Nummer 60596, mit Sitz in Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS („Kaltroco“), Zukünftige Inhaberin von achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der neuen Serie A3

hier vertreten durch Frau Juliette Feitler, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg,  
gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 26. Mai 2015;

Besagte Vollmachten, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien unter 1., 2. und 3. (die „Gesellschafter“) sind die Gesellschafter der Bonativo Global S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem

Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188.606, gegründet am 1. Juli 2014 gemäß einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, welche am 23. September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2575, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde am 30. April 2015 gemäß einer Urkunde der Notarin Cosita Delvaux geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafter vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und haben auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet, und die Gesellschafterversammlung ist ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln, wobei Kaltroco ausschließlich für die Punkte 4 ff. der Tagesordnung teilnahme- und stimmrechtlich ist:

#### *Tagesordnung*

1. Beschluss bezüglich der Schaffung einer (1) zusätzlichen Serie von Anteilen im Gesellschaftskapital der Gesellschaft, sodass die Gesellschaft nunmehr vier (4) Anteilsklassen hat, bestehend aus Stammanteilen (die „Stammanteile“), Anteilen der Serie A1 (die „Anteile der Serie A1“), Anteilen der Serie A2 (die „Anteile der Serie A2“) und Anteilen der Serie A3 (die „Anteile der Serie A3“).

2. Aufnahme von Kaltroco Ltd., eine Gesellschaft gegründet in Jersey mit registrierter Nummer 60596, mit Sitz in Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von siebzehntausendzweihunderteinundneunzig (EUR 17.291,00) um einen Betrag von achthundertvierunddreißig Euro (EUR 834,00) auf einen Betrag von achtzehntausendhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 18.525,00) durch die Ausgabe von achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00).

4. Anschließende Änderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

**„ Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 18.125,00), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00),

5.1.2 zweitausendsiebenhundertacht (2.708) Anteilen der Serie A1 (die „Anteile der Serie A1“) mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00),

5.1.3 zweitausenddreihundachtzig (2.083) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A2“);

5.1.4. achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A3“; die Anteile der Serie A1, die Anteile der Serie A2 und die Anteile der Serie A3 gemeinsam auch die „Anteile der Serie A“).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.“

5. Änderung des Artikels sieben Punkt vier eins (7.4.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **7.4.1.** bei einer Übertragung, einer Abtretung oder einer anderen Veräußerung von Anteilen durch den Gesellschafter Rocket Internet SE („Rocket“), den Gesellschafter TEC Global Invest XII GmbH („TEC“), den Gesellschafter HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS („Holtzbrinck“) und den Gesellschafter Kaltroco Limited („Kaltroco“) gemeinschaftlich mit Rocket, TEC und Holtzbrinck die „Investoren“ und jeweils einzeln ein „Investor“) an eine mit einem solchen Investor verbundene Gesellschaft im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen Aktiengesetzes (AktG);“

6. Anschließender Beschluss, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Rüdiger Trox zu bevollmächtigen, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung alleine zu unterzeichnen.

7. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht den unterzeichnenden Notar, diese zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, eine (1) neue Serie von Anteilen im Gesellschaftskapital der Gesellschaft zu schaffen, sodass die Gesellschaft nunmehr vier (4) Anteilsklassen hat, bestehend aus Stammanteilen, Anteilen der Serie A1, Anteilen der Serie A2 und Anteilen der Serie A3.

### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschlieden, Kaltroco Ltd., eine Gesellschaft gegründet in Jersey mit registrierter Nummer 60596, mit Sitz in Floor One, Liberation Station, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft aufzunehmen.

### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von siebzehntausendzweihunderteinundneunzig (EUR 17.291,00) um einen Betrag von achthundertvierunddreißig Euro (EUR 834,00) auf einen Betrag von achtzehntausendhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 18.525,00) durch die Ausgabe von achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00), zu erhöhen.

### *Zeichnung*

Die achthundertvierunddreißig (834) Anteile der Serie A3 wurden ordnungsgemäß von Kaltroco, vorbenannt, zum Preis von achthundertvierunddreißig Euro (EUR 834,00) gezeichnet.

### *Zahlung*

Die von Kaltroco, vorbenannt, gezeichneten achthundertvierunddreißig (834) Anteile der Serie A3 wurden vollständig eingezahlt durch eine Bareinlage in Höhe von achthundertvierunddreißig Euro (EUR 834,00).

Der Nachweis über die Existenz und den Wert der oben bezeichneten Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Die Einlage in Höhe von achthundertvierunddreißig Euro (EUR 834,00) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter bestätigen, dass Kaltroco nun der Inhaber von achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der Serie A3 ist.

Als Konsequenz ist Kaltroco, vorbenannt, hier vertreten durch Frau Juliette Feitler, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Lu, gemäß vorbenannter Vollmacht teilhabe- und stimmberechtigt und nimmt nun an der Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafterversammlung“) teil für folgende Beschlüsse.

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

#### **„ Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 18.125,00), bestehend aus

5.1.1 zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00),

5.1.2 zweitausendsiebenhundertacht (2.708) Anteilen der Serie A1 (die „Anteile der Serie A1“) mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00),

5.1.3 zweitausenddreihundachtzig (2.083) Anteilen der Serie A2 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A2“);

5.1.4. achthundertvierunddreißig (834) Anteilen der Serie A3 mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile der Serie A3“; die Anteile der Serie A1, die Anteile der Serie A2 und die Anteile der Serie A3 gemeinsam auch die „Anteile der Serie A“).

Die mit den Anteilen verbundenen Rechte und Pflichten sind identisch, es sei denn, es wird in dieser Satzung oder durch das Gesetz von 1915 etwas Gegenteiliges bestimmt.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.“

### *Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel sieben Punkt vier eins (7.4.1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **7.4.1.** bei einer Übertragung, einer Abtretung oder einer anderen Veräußerung von Anteilen durch den Gesellschafter Rocket Internet SE („Rocket“), den Gesellschafter TEC Global Invest XII GmbH („TEC“), den Gesellschafter HV Holtzbrinck Ventures Fund VI SCS („Holtzbrinck“) und den Gesellschafter Kaltroco Limited („Kaltroco“) gemeinschaftlich mit Rocket, TEC und Holtzbrinck die „Investoren“ und jeweils einzeln ein „Investor“) an eine mit einem solchen Investor verbundene Gesellschaft im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen Aktiengesetzes (AktG);“

*Sechster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung bevollmächtigt hiermit jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Herrn Rüdiger Trox, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung alleine zu unterzeichnen.

*Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dem Notar gemeinsam mit diesem Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4716. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094118/307.

(150104702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Gripfin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.394.

*Rectificatif du dépôt L140210721 fait le 27 novembre 2014*

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of November,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of GRIPFIN S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 188.394 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg on 2 July 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2014 number 2499. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 2.15 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

and with Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy of the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party will also remain annexed to the present deed.

II It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The represented shareholder declares that he has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

## Agenda

1 Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to forty-five thousand one hundred eighty euro (EUR 45,180).

2 Issuance of thirty-two thousand six hundred eighty (32,680) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) and having the rights and obligations set forth in the articles of association following their amendment and subscription of the new issued shares by a contribution in cash.

3 Decrease of the share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) from forty-five thousand one hundred eighty euro (EUR 45,180) to thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680) through the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the founding shareholder.

4 Amendment of the corporate purpose of the Company which shall read as follows:

**“ Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of its participation in GRIPINVEST S.à r.l., as well as the administration, management, control and development of this participation.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist GRIPINVEST S.à r.l. or any other company which forms part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

5 Appointment of Mr. Dominique Lecocq and Mr. Eric Grabli as the new class A managers.

6 Restatement of the articles of association.

7 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to forty-five thousand one hundred eighty euro (EUR 45,180).

### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to issue thirty-two thousand six hundred eighty (32,680) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1).

### *Subscription and payment*

The thirty-two thousand six hundred eighty (32,680) shares have been subscribed and entirely paid-up as follows:

- Chephren Investments Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 814786, having its registered office at Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, Piso 2, Panama, Republic of Panama (the “Investor 1”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to one thousand twenty (1,020) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of twenty-five thousand five hundred euro (EUR 25,500) consisting of one thousand twenty euro (EUR 1,020) for the share capital and twenty-four thousand four hundred eighty euro (EUR 24,480) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- National Petroleum Limited, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under exempted company number 7045, having its registered office at 27 Reid Street, 1<sup>st</sup> Floor, Hamilton HM 11, Bermuda (the “Investor 2”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to two thousand (2,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) consisting of two thousand euro (EUR 2,000) for the share capital and forty-eight thousand euro (EUR 48,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Robert C. McCORMACK 1997-1 IRREVOCABLE TRUST, an irrevocable trust incorporated and existing under the laws of the State of Illinois, U.S.A., having its registered office at Granite Capital Management, LLC, 560 Lexington Avenue, FL 10, New York, NY 10022, United States of America (the “Investor 3”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to two thousand (2,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) consisting of two thousand euro (EUR 2,000) for the share capital and forty-eight thousand euro (EUR 48,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- AITouq S.A., a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the BVI Financial Services Commission under number 1778371, having its registered office at Level 1, Palm Grove House, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Investor 4”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to four thousand (4,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) consisting of four thousand euro (EUR 4,000) for the share capital and ninety-six thousand euro (EUR 96,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- TFO Private Equity Co-Investment Fund SPC, for and on behalf of its Segregated Portfolio, a Cayman Islands segregated portfolio company, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies, having its registered office at c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands (the “Investor 5”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to eight thousand (8,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) consisting of eight thousand euro (EUR 8,000) for the share capital and one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Classics Fund Ltd., a limited company, acting through Alternative Investment Management (Bermuda) Ltd., incorporated and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies under number 47003 and having its registered office at H.P House, 21 Lafan Street, Hamilton HM 09 Bermuda (the “Investor 6”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 October 2014,

subscribed to two thousand six hundred eighty (2,680) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of sixty-seven thousand euro (EUR 67,000) consisting of two thousand six hundred eighty euro (EUR 2,680) for the share capital and sixty-four thousand three hundred twenty euro (EUR 64,320) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Clare Enterprises Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the Marshall Islands, registered with the Republic of the Marshall Islands under number 70372, having its registered office at c/o Majuro Nominees Ltd., P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands (the “Investor 7”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 October 2014,

subscribed to two thousand (2,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) consisting of two thousand euro (EUR 2,000) for the share capital and forty-eight thousand euro (EUR 48,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Lion Legend Ventures Limited, a limited company, existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under the BVI Business Companies Act under number 1834884, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Investor 8”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to two hundred (200) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of five thousand euro (EUR 5,000) consisting of two hundred euro (EUR 200) for the share capital and four thousand eight hundred euro (EUR 4,800) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Cheops Investments Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 807454, having its registered office at Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, Piso 2, Panama, Republic of Panama (the “Investor 9”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 October 2014,

subscribed to seven hundred eighty (780) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500) consisting of seven hundred eighty euro (EUR 780) for the share capital and eighteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 18,720) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Ifoghas Investments Ltd, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under the BVI Business Companies Act under number 357835, having its registered office at P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Investor 10”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 October 2014, subscribed to eight thousand (8,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) consisting of eight thousand euro (EUR 8,000) for the share capital and one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

- Firstag Management Corporation, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered under the BVI Business Companies Act under number 361085, having its registered office at P.O. 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the “Investor 11”),

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 October 2014,

subscribed to two thousand (2,000) shares that were paid through a contribution in cash of an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) consisting of two thousand euro (EUR 2,000) for the share capital and forty-eight thousand euro (EUR 48,000) for the share premium. Said Proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash amounting to eight hundred seventeen thousand euro (EUR 817,000) of which an amount of thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680) is allocated to the share capital of the Company and an amount of seven hundred eighty-four thousand three hundred twenty euro (EUR 784,320) is allocated to the share premium of the Company.

The total contribution in the amount of eight hundred seventeen thousand euro (EUR 817,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Following this resolution, Investor 1, Investor 2, Investor 3, Investor 4, Investor 5, Investor 6, Investor 7, Investor 8, Investor 9, Investor 10 and Investor 11 are now shareholders of the Company and will vote on the remaining points of the agenda of this general meeting.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to decrease the share capital of the Company by amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) from its current amount of forty-five thousand one hundred eighty euro (EUR 45,180) to thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680) through the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the founding shareholder and grants hereby power to any manager of the Company to execute and perfect the capital decrease.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend the corporate purpose of the Company which shall read as follows:

##### **“ Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of its participation in GRIPINVEST S.à r.l., as well as the administration, management, control and development of this participation.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist GRIPINVEST S.à r.l. or any other company which forms part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.“

### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint the following individuals as class A managers of the Company with immediate effect for an unlimited term:

(i) Mr. Dominique Lecocq, born on 3 January 1976 in Chêne- Bougeries, Switzerland, having his address at 42, route de Frontenex, 1207 Genva, Switzerland, as class A manager of the Company; and

(ii) Mr. Eric Grabli, born on 28 February 1964 in Boulogne, France, having his address at 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles, Belgium, as class A manager of the Company.

### *Sixth resolution*

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, so that the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “GRIPFIN” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of its participation in GRIPINVEST S.à r.l., as well as the administration, management, control and development of this participation.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist GRIPINVEST S.à r.l. or any other company which forms part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at thirty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 32,680), represented by thirty-two thousand six hundred eighty (32,680) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.4 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

7.5 The shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the approval of the transfer by the board of managers of the Company.

7.6 The transfer of shares may further be regulated by the provisions of any shareholder agreement, as may be entered into by all the shareholders of the Company from time to time.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. Any general or extraordinary meetings of shareholders shall be convened, in addition to the annual general meeting of shareholders to be held annually as set out in these articles, by notice given to the shareholders not less than fifteen (15) Business Days in advance. Such meetings must be convened by the board of managers if shareholders representing at least twenty-five percent (25%) of the share capital so require, within five (5) Business Days of such request. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, any shareholders agreement, if any, or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than fifty percent (50 %) of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least seventy-five percent (75 %) of the share capital.

## D. Management

### Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The minimum number of members of the Board of Managers of the Company shall be five (5) and the maximum shall be seven (7) save where a higher number is required for the creation or maintenance of an Active Investors Group. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three (3) class A managers and two (2) class B managers. Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to any and each of the class A managers and the class B managers, depending of the context and as applicable.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.3 For the purpose of this article 13, Active Investors Group shall mean all Active Investors who own directly or indirectly in aggregate more than fifty percent (50 %) of GRIPINVEST S.à r.l. An Active Investor is each shareholder of GRIPINVEST S.à r.l. (other than the Company) or of the Company who nominated at least one (1) of the class A managers of GRIPINVEST S.à r.l., it being understood that each such Active Investor forms part of the Active Investors Group.

### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders shall appoint at least three (3) class A managers and two (2) class B managers.

14.2 Except with respect to the appointment and termination of the three (3) initial class A managers, any appointment or termination of a class A manager shall be made at a simple majority of the votes of the shareholders and such class A managers shall be appointed for an unlimited term. The class B managers shall be appointed for an unlimited term and can be revoked at any time by a simple majority of the votes of the shareholders.

14.3 The executive chairman of the board of managers shall be appointed from among the class A managers (the “Executive Chairman”).

14.4 The initial Executive Chairman shall be appointed, in his function and as class A manager, for a term of three (3) years, such term being automatically renewed for a period of one (1) year each time, subject to the possibility of the shareholders holding, directly or indirectly, at least twenty-five percent (25%) to submit the continuation of such appointment to the vote of the shareholders. Such continuation of the appointment shall be approved by a simple majority of the votes of the shareholders. If the Executive Chairman is unable to attend any meeting of the board of managers, then another class A manager shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

14.5 The other initial class A managers shall be appointed, in his function and as class A manager, for a term of two (2) years, such term being automatically renewed for a period of one (1) year each time, subject to the possibility of the shareholders holding, directly or indirectly, at least twenty-five percent (25%) of the Company to submit the continuation of such appointment to the vote of the shareholders. Such continuation of the appointment shall be approved by a simple majority of the votes of the shareholders.

14.6 Any class A manager can be terminated immediately by a simple majority of the votes of the shareholders in the event of gross negligence, fraud or willful misconduct of such class A manager.

14.7 Any initial class A manager can be terminated at any time in the first two (2) years of his initial term by a majority of sixty-seven percent (67%) of the votes of the shareholders.

The initial Executive Chairman can be terminated at any time in the first three (3) years of his initial term by a majority of sixty-seven percent (67%) of the votes of the shareholders.

14.8 In the event of a vacancy in the office of a class A manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining class A managers until the next meeting of the shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

### Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a class B manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In the event of a vacancy in the office of a class A manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced class A manager by the remaining class A managers until the next meeting of the shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

### Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers not less than five (5) Business Days in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall elect among its members a chairman who shall be appointed among the class A managers in accordance with articles 14.3 and 14.4. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another class A manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager irrespective of the class to which he/she belongs, as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a quorum of the managers is present or represented, meaning at least a majority of class A managers and a majority of class B managers.

17.6 Decisions shall be taken by at least fifty percent (50 %) of the managers present or represented and fifty percent (50 %) of the class A managers present or represented. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company and in accordance with the conditions provided for in such shareholder agreement as may be entered into by, amongst others, all the shareholders and the Company from time to time.

**Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

In the case any shareholder agreement has been entered into by all the shareholders, the Company shall, to the extent permissible under the Law, ensure that the provisions of such shareholder agreement are being complied with at all times.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600).

There being no further business, the meeting is closed at 2.30 p.m..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GRIPFIN, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 188.394 (la "Société"), constituée selon acte reçu le 2 juillet 2014 par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 septembre 2014 sous le numéro 2499. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. L'actionnaire, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui signée par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant, restera également annexée au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quarante-cinq mille cent quatre-vingt euros (EUR 45.180).

2. Emission de trente-deux mille six cent quatre-vingt (32.680) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les statuts après leur modification et souscription des parts sociales nouvellement émises par une contribution en numéraire.

3. Réduction du capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de son montant de quarante-cinq mille cent quatre-vingt euros (EUR 45.180) à trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) part sociales de l'associé fondateur.

4. Modification de l'objet social de la Société qui a désormais la teneur suivante:

#### **“ Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de sa participation dans GRIPINVEST S.à r.l., ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de sa participation.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister GRIPINVEST S.à r.l. ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

5. Nomination de M. Dominique Lecocq et M. Eric Grabli comme nouveaux gérants de catégorie A.

6. Refonte entière des statuts.

7. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quarante-cinq mille cent quatre-vingt euros (EUR 45.180).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'émettre trente-deux mille six cent quatre-vingt (32.680) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

### *Souscription et paiement*

Les trente-deux mille six cent quatre-vingt (32.680) parts sociales ordinaires ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

- Chepren Investments Inc., une société constituée et existante sous les lois du Panama, ayant son siège social à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, Piso 2, Panama, République du Panama, et enregistrée auprès du registre public de Panama sous le numéro 814786 (l'«Investisseur 1»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à mille vingt (1.020) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500) consistant en mille vingt euros (EUR 1.200) pour le capital social et de vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 24.480) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- National Petroleum Limited, une société constituée et existante sous les lois du Bermuda, enregistrée auprès du registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 7045, ayant son siège social à 27 Reid Street, 1<sup>st</sup> Floor, Hamilton HM 11, Bermuda (l'«Investisseur 2»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à deux mille (2.000) nouvelles parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) consistant en deux mille euros (EUR 2.000) pour le capital social et quarante-huit mille euros (EUR 48.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Robert C. McCORMACK 1997-1 IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué et existant sous les lois de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Granite Capital Management, LLC, 560 Lexington Avenue, FL 10, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (l'«Investisseur 3»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à deux mille (2.000) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) consistant en deux mille euros (EUR 2.000) pour le capital social et quarante-huit mille euros (EUR 48.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- AITouq S.A., une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés de BVI sous le numéro 1778371, ayant son siège social à Level 1, Palm Grove House, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Investisseur 4»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) consistant en quatre mille euros (EUR 4.000) pour le capital social et de quatre-vingt-seize euros (EUR 96.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- TFO Private Equity Co-Investment Fund SPC, pour et au nom de son Segregated Portfolio, une société de portefeuille ségrégué des Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des Iles Cayman, ayant son siège social à C/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman (l'«Investisseur 5»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à huit mille (8.000) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000) consistant en huit mille euros (EUR 8.000) pour le capital social et cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 192.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Classic Fund Ltd., une société agissant par l'intermédiaire de Alternative Investment Management (Bermuda) Ltd., constituée et existante sous les lois du Bermuda, enregistrée auprès du registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 47003, ayant son siège social à H.P. House, 21 Lafan Street, Hamilton HM 09 Bermuda (l'«Investisseur 6»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2014,

a souscrit à deux mille six cent quatre-vingt (2.680) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-sept mille euros (EUR 67.000) consistant en deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 2.680) pour

le capital social et soixante-quatre mille trois cent vingt euros (EUR 64.320) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Clare Enterprises Inc., une société constituée et existante sous les lois des Iles Marshall, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles de Marshall sous le numéro 70372, ayant son siège social à c/o Majuro Nominees Ltd., P.O. Box 1405, Majuro, Iles Marshall (l'«Investisseur 7»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2014,

a souscrit à deux mille (2.000) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) consistant en deux mille euros (EUR 2.000) pour le capital social et quarante-huit mille euros (EUR 48.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Lion Legend Ventures Limited, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés de BVI Business Companies Act sous le numéro 1834884, ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Investisseur 8»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à deux cent (200) nouvelles parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) consistant en deux cent euros (EUR 200) pour le capital social et quatre mille huit cents euros (EUR 4.800) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Cheops Investments Inc., une société constituée et existante sous les lois du Panama, enregistrée auprès du registre public de Panama sous le numéro 807454, ayant son siège social au Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, Piso 2, Panama, République de Panama (l'«Investisseur 9»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2014,

a souscrit à sept cent quatre-vingt (780) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 19.500) consistant en sept cent quatre-vingt euros (EUR 780) pour le capital social et dix-huit mille sept cent vingt euros (EUR 18.720) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Ifoghas Investments Ltd., une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Companies Act sous le numéro 357835, ayant son siège social à P.O. Box 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Investisseur 10»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 octobre 2014,

a souscrit à huit mille (8.000) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille (EUR 200.000) consistant en huit mille euros (EUR 8.000) pour le capital social et cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 192.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

- Firstag Management Corporation, une société constituée et existante sous les lois des Iles vierges britanniques, enregistrée auprès du registre des sociétés de BVI sous le numéro 361085, ayant son siège social à P.O. Box 173, Kingston Chambers, Road Town, Tortola, Iles vierges britanniques (l'«Investisseur 11»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 octobre 2014,

a souscrit à deux mille (2.000) parts sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) consistant en deux mille euros (EUR 2.000) pour le capital social et quarante-huit mille euros (EUR 48.000) pour la prime d'émission. La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de huit cent dix-sept mille euros (EUR 817.000) consistant en trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) pour le capital social de la Société et sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt euros (EUR 784.320) pour la prime d'émission.

L'apport global d'un montant de huit cent dix-sept mille euros (EUR 817.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Suite à cette résolution, Investisseur 1, Investisseur 2, Investisseur 3, Investisseur 4, Investisseur 5, Investisseur 6, Investisseur 7, Investisseur 8, Investisseur 9, Investisseur 10 et Investisseur 11 sont maintenant actionnaires de la Société et vont voter sur les points restant à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de diminuer le montant du capital social d'un montant de douze mille euros (EUR 12.500) de son montant actuel de quarante-cinq mille cent quatre-vingt euros (EUR 45.180) à trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) par une annulation de douze mille (12.500) parts sociales ordinaires de l'associé fondateur et donne pouvoir à tout gérant de la Société d'exécuter et de rendre opposable la diminution du capital social de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier l'objet social de la Société qui a désormais la teneur suivante:

#### **“ Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de sa participation dans GRIPINVEST S.à r.l., ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de sa participation.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister GRIPINVEST S.à r.l. ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Dominique Lecocq, né le 3 janvier 1976 à Chêne-Bougeries, Suisse, ayant son adresse à 42, route de Frontenex, 1207 Genève, Suisse, comme gérant de catégorie A de la Société;

- M. Eric Grabli, né le 28 février 1964 à Boulogne, France, ayant son adresse à 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles, Belgique comme gérant de catégorie A de la Société.

### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire de la Société décide faire une refonte complète des statuts de la Société, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GRIPFIN» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de sa participation dans GRIPINVEST S.à r.l., ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de sa participation.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister GRIPINVEST S.à r.l. ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 32.680) représenté par trente-deux mille six cent quatre-vingt (32.680) parts sociales divisées ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses parts sociales.

5.4 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.4 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

7.5 Les parts sociales ne peuvent être transférées à de nouveaux associés que sous réserve de l'approbation de ce transfert par les associés à la majorité des trois quarts du capital social et sous réserve de l'approbation de la cession par le conseil de gérance de la Société.

7.6 Le transfert des parts sociales sera en outre régi par les dispositions de tout pacte d'actionnaires, qui peut être conclu de temps à autre par tous les associés de la Société.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée

générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Les associés seront convoqués à toute assemblée générale ou extraordinaire de la Société, outre l'assemblée générale ordinaire annuelle qui est tenue annuellement selon les dispositions des présents statuts, au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance. Ces assemblées seront être convoquées cinq (5) jours ouvrables à l'avance par le conseil de gérance si des associés représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du capital social le demandent. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts par un pacte d'actionnaires ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

#### D. Gérance

**Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 Le conseil de gérance de la Société sera composé d'au moins cinq (5) membres au maximum de sept (7) membres sauf dans les cas où un nombre plus élevé est requis pour la création ou la maintenance du Group Actif d'Investisseurs. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B. Toute référence faite ci-après au(x) «gérants» doit être lue comme une référence à chacun et à tout gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, en fonction du contexte et le cas échéant.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3 Aux fins de cet article 13, un Group Actif d'Investisseurs signifie tous les Investisseurs Actifs qui détiennent directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) de GRIPINVEST S.à r.l.. Un Investisseur Actif est tout associé de GRIPINVEST S.à r.l. (autre que la Société) ou la Société qui a nommé au moins un (1) des gérants de catégorie A de GRIPINVEST S.à r.l., étant entendu qu'un tel Investisseur Actif fait partie du Groupe Actif d'Investisseurs.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Une assemblée générale des associés va nommer au moins trois (3) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B.

14.2 A l'exception de la nomination et révocation des trois (3) gérants de catégorie A initiaux, les gérants de catégorie A sont nommés et peuvent être révoqués par décision prise à la majorité simple des votes des associés et ces gérants de catégorie A sont nommés pour une durée illimitée. Les gérants de catégorie B sont nommés pour une durée illimitée et peuvent être révoqués à tout moment par une décision prise à la majorité simple des votes des associés.

14.3 Le président du conseil de gérance (le «Président») est nommé parmi les gérants de catégorie A.

14.4 Le Président initial est nommé, dans cette fonction et comme gérant de catégorie A, pour une période de trois (3) ans, ce mandat étant à chaque fois automatiquement renouvelé pour une période d'un (1) an, sous réserve de la possibilité par les associés détenant, directement ou indirectement, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la Société, de soumettre la poursuite d'un tel mandat au vote des associés. Cette poursuite du mandat doit être approuvée par une décision adoptée à la majorité simple des voix des associés. Si le Président n'est pas en mesure d'assister aux réunions du conseil de gérance, dans ce cas un autre gérant de catégorie A sera nommé pour agir pendant la réunion en tant que président temporaire.

14.5 Les autres gérants de catégorie A initiaux (autres que le Président initial) sont nommés pour une période de deux (2) ans, ce mandat étant à chaque fois automatiquement renouvelé pour une période d'un (1) an, sous la réserve de la possibilité par les associés détenant, directement ou indirectement, au moins vingt-cinq pour cent (25%) de la Société, de soumettre la poursuite d'un tel mandat au vote des associés. Cette poursuite du mandat doit être approuvée par une décision adoptée à la majorité simple des votes des associés.

14.6 En cas de négligence grave, fraude ou faute lourde, tout gérant de catégorie A peut être révoqué à tout moment par un vote adopté à la majorité simple des associés.

14.7 Tout gérant de catégorie A initial peut être révoqué à tout moment pendant les deux (2) premières années de son mandat initial par un vote adopté à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés.

Le Président initial peut être révoqué à tout moment pendant les trois (3) premières années de son mandat initial par un vote adopté à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant de catégorie B deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants de catégorie B jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où un poste de gérant de catégorie A deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants de catégorie A jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum cinq (5) jours ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président du conseil de gérance qui doit être nommé conformément aux articles 14.3 et 14.4 parmi les gérants de catégorie A. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant de catégorie A comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant, quelque que soit sa catégorie, comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, c'est-à-dire au moins une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises par vote adopté par cinquante pour cent (50 %) des gérants de catégorie A présents ou représentés et cinquante pour cent (50 %) des gérants de catégorie B présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### **E. Audit et surveillance**

##### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

##### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

##### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable est distribuée aux associés conformément aux dispositions de la Loi et aux présents statuts.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24 Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

#### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dans le cas où un pacte d'actionnaires est conclu par tous les associés, la Société doit, dans la mesure permise par la Loi, veiller à ce que les dispositions de ce pacte d'actionnaires soient respectées en tout temps.

*Frais et dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2014. REM/2014/2442. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2015092136/928.

(150103145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

**Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 166.322.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Hewlett-Packard Leman B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at 16, Startbaan, NL-1187 XR Amstelveen, the Netherlands, registered with the Chambre de Commerce d'Amsterdam under number 54233313,

here represented by Mr Chris Oberhag, notary's clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal, given on 28 May 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 166.322, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 March 2012 under number 602 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 March 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100), so as to raise it from its current amount of seventeen thousand three hundred Dollars of the United States of America (USD 17,300) up to seventeen thousand four hundred Dollars of the United States of America (USD 17,400) through the issue of one (1) new share of the Company with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100).

*Second resolution*

The new share issued have been subscribed by Hewlett-Packard Leman B.V., prenamed, represented as stated above, at a total amount of one hundred twenty six million two hundred seventy five thousand one hundred seven Dollars of the United States of America and eighty seven cents (USD 126,275,107.87) which are allocated as follows:

- one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) are allocated to the share capital of the Company;
- one hundred twenty six million two hundred seventy five thousand one hundred and seven Dollars of the United States of America and eighty seven cents (USD 126,275,007.87) are allocated to the share premium account of the Company.

The new share is entirely paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty six million two hundred seventy five thousand one hundred seven Dollars of the United States of America and eighty seven cents (USD 126,275,107.87) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at seventeen thousand four hundred Dollars of the United States of America (USD 17,400), represented by one hundred seventy-four (174) shares with a nominal value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

#### **A COMPARU:**

Hewlett-Packard Leman B.V., une société hollandaise, ayant son siège social à 16, Startbaan, NL-1187 XR Amstelveen, the Netherlands, enregistrée avec la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54233313,

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 28 mai 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seul associé de Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant eu son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.322, constituée suivant acte notarié du Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mars 2012, numéro 602 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.300) à dix-sept mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.400) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle de la Société ayant une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100).

#### *Deuxième résolution*

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard Leman B.V., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de cent vingt-six millions deux cent soixante-quinze mille cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-sept cents (USD 126,275,107.87) qui sont affectés comme suit:

- cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 100) sont affectés au capital social de la Société, et
- de cent vingt-six millions deux cent soixante-quinze mille sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-sept cents (USD 126,275,007.87) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

La nouvelle part sociale ainsi souscrite est entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-six millions deux cent soixante-quinze mille cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-sept cents (USD

126,275,107.87) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.400), représenté par cent soixante-quatorze (174) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100) chacune. ».

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2015. GAC/2015/4581. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092148/114.

(150103298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

**F.S. Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.283.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087959/9.

(150100538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Financière Castell, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 862.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.421.

En date du 31 mars 2015, l'associé PAI Europe VI-1, avec siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré 934.206 parts sociales ordinaires de la manière suivante:

- 750.741 parts sociales ordinaires, à PAI Europe VI-2, avec siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui les acquiert;

- 183.465 parts sociales ordinaires, à PAI Europe VI-3, avec siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- PAI Europe VI-1, précité, avec 70.832.437 parts sociales ordinaires

- PAI Europe VI-2, précité, avec 15.234.098 parts sociales ordinaires

- PAI Europe VI-3, précité, avec 183.465 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087962/20.

(150100786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.